



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'administration pénitentiaire**

<b>DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE MARSEILLE</b>	Marseille, le 25/01/2024
CENTRE PENITENTIAIRE DE MARSEILLE SECRETARIAT DE DIRECTION	N° 94N / 2024
<b>RESPONSABLE D'EXECUTION :</b> <b>Camille PENHIRIN</b> Directrice de détention	<b>TITRE : REMISE DES SACS DE LINGE AUX PARLOIRS</b>

### **NOTE AUX FAMILLES**

A compter du 30/01/2024, il est possible aux membres de la famille et aux proches des personnes détenues qui ne possèdent pas encore de permis de visite, de déposer du linge à la porte d'entrée de l'établissement.

Les modalités de remise sont les suivantes :

- **Le mardi de 10h30 à 11h30** : dépôt du linge sans rendez-vous, **uniquement pour les personnes détenues écrouées le week-end précédent** ;
- **Les mercredis et jeudis de 10h30 à 11h30** : dépôt du linge sans rendez-vous pour toute personne détenue non titulaire d'un permis de visite.

Les sacs de linge seront récupérés et contrôlés par les agents de la brigade parloirs.



La directrice du centre pénitentiaire de Marseille